

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple à Un But à Une Foi

----- 0 -----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR



BCAJ P RML BCJ BCJCE RML BS CLCE J

J MAA ML BS BC RECLCP JBCJ AMKKG ML

SP JCNMLR BCJ MPBPCBS MSP GLRCSJC

NMPROCR NNJA RML BS NPGLANCBCJ AMKNORCLAC

SLGCP CJJC

LCU WPI JC MARM PC

Madame la Présidente,

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par ses groupes
prend note avec satisfaction du rapport du
Secrétaire général établi sur la base des informations fournies par
les Etats Membres relatives à la pratique de leurs tribunaux en
matière de compétence universelle.

Madame la Présidente,

Le principe de compétence universelle
moyens les plus efficaces pour prévenir et réprimer les crimes les
internationale, notamment ceux définis dans le Statut de Rome sur
la Cour Pénale I

De même, la loi n° 2018-03 du 23 février 2018, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme consacre une compétence quasi-

Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats ou
Etats.

Notre pays considère que la légitimité et la crédibilité de la compétence universelle restent fortement tributaires de son application qui doit demeurer conforme aux principes fondamentaux de la complémentarité.

En effet, la compétence universelle ne saurait dès lors être
ou ne
veut pas enquêter sur les auteurs présumés des crimes graves.

Madame la Présidente,

des obstacles à
, mais il

et autres principes, pourrait sans nul doute jouer un rôle primordial

nécessite une prise en charge
convenable de la notion de compétence universelle afin de mettre fin
de manière dé .

Je vous remercie.